

Trois grandes familles de commons

Chaque pilier doit être pris en compte lors de la requalification ou de la création d'un espace public. Cependant, ils ne seront pas à traiter de la même manière, ou avec la même importance, selon les espaces publics (ci-dessous, pour chaque type d'espaces publics, apparaissent les piliers prioritaires).

Les 6 piliers

-  Usages et accessibilité
-  Végétalisation et naturalité
-  Frugalité et aménagements transitoires
-  Participation citoyenne
-  Identité du site
-  Résilience et adaptabilité

LES "TRAITS D'UNION"

Des espaces à rendre agréables, sécurisés et ombragés pour tous les usagers qui se déplacent (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite...).

Les itinéraires cyclables

2- exemple du chemin des Canaux



Les lieux de promenade

1- exemple du tour des remparts



Les rues résidentielles

3- exemple du chemin de Saint-Henry



Les abords

5- exemple du bassin de rétention à l'entrée du parc du Clos de Massillargues



LES "DISCRETS" ET LES "OUBLIÉS"

Des espaces à investir pour éviter les usages non souhaités (les dépôts d'ordures par exemple).

Les angles et les recoins

4- exemple du jardin des monnaies (rue Grande Monnaie)



LES "COEURS DE VIE"

Des lieux de destination à rendre attractifs en s'adaptant aux usages souhaités.

Les lieux de nature

6- exemple du chemin de halage, île de la Barthelasse



Les parcs

8- exemple du parc de la Cantonne



Les espaces de loisirs

7- exemple de la plaine des sports



Les parvis d'école

9- exemple du parvis de l'école de la Croisière



Les lieux touristiques

10- exemple de la place du Palais des Papes



Les places de quartier

11- exemple de la place de la 1ère armée d'Afrique



Les rues commerçantes

13- exemple de la rue de la Carreterie



Les places avec des terrasses commerciales

12- exemple de la place Saint-Didier





USAGES ET ACCESSIBILITÉ :

RENDRE LES ESPACES ATTRACTIFS ET AGRÉABLES À FRÉQUENTER

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

- 1- Souhaite-t-on un espace public où l'on passe, où l'on s'arrête ou les deux ?
- 2- Quels usages souhaite-t-on prendre en compte, encourager ou restreindre ?
- 3- Comment donner leur juste place aux piétons, aux vélos et à la voiture ?
- 4- Quelle place donner au stationnement et comment éviter le stationnement sauvage ?

1

SOUHAITE-T-ON UN ESPACE PUBLIC OÙ L'ON PASSE, OÙ L'ON S'ARRÊTE OU LES DEUX ?



Place Crillon

Les terrasses des bars et restaurants contribuent fortement à l'attractivité d'un lieu. Afin de les valoriser, la ville va se doter prochainement d'une charte des terrasses.



LES "TRAITS D'UNION"

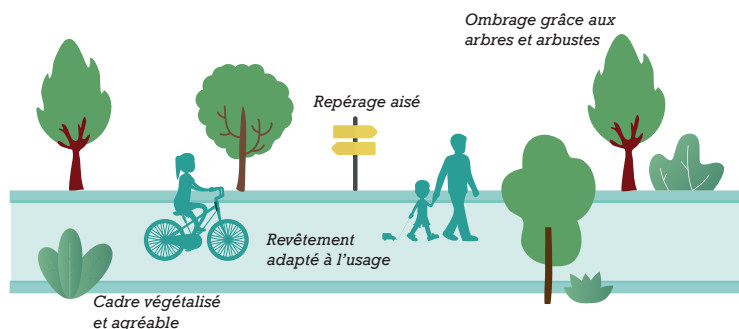
Les objectifs :

Créer des lieux où il est aisé et agréable de se déplacer.

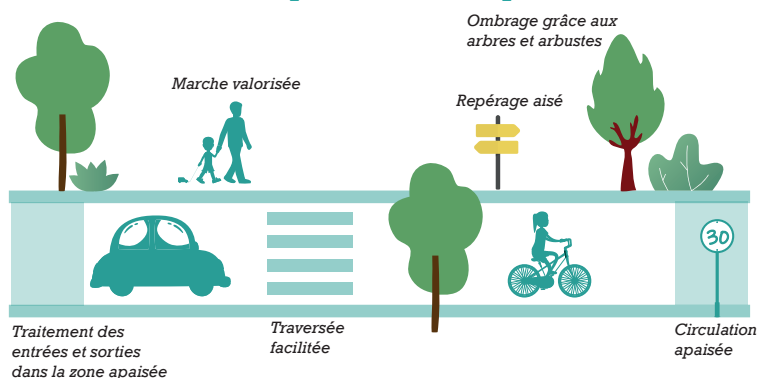
Les moyens pour y arriver :

- apaiser les espaces publics afin de sécuriser les déplacements piétons et vélos ;
- créer de l'ombre (par la plantation d'arbres et d'arbustes notamment) afin de rendre les déplacements agréables ;
- créer un cadre végétalisé ;
- jalonner les parcours afin de faciliter le repérage dans l'espace ;
- marquer les entrées et les sorties dans les espaces apaisés (changement de revêtement par exemple) ;
- rythmer les parcours de lieux de repos et de détente (bancs, fontaines...)

Exemple d'un itinéraire piéton et cyclable :



Exemple d'une zone apaisée :



Source : AURAV

LES "COEURS DE VIE"

Les objectifs :

- Créer des lieux où l'on souhaite s'arrêter, pour une courte ou une plus longue durée ;
- donner de la « magie » au lieu, le rendre attractif, porteur d'une expérience unique, voire surprenante.

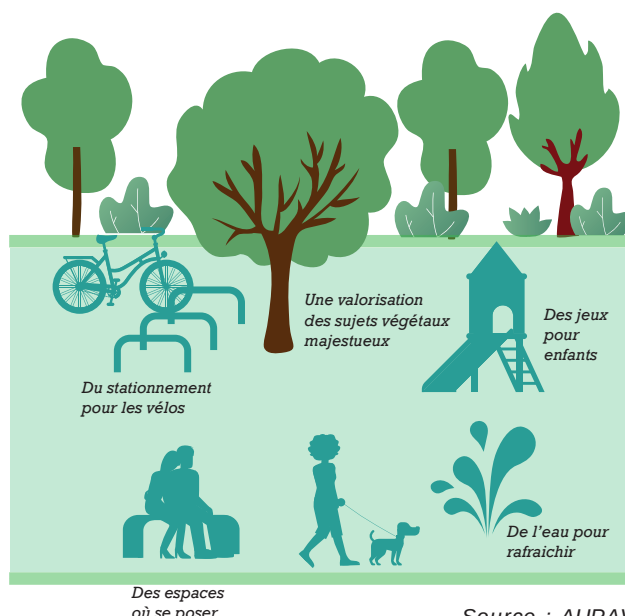
Exemple d'une place :



Les moyens pour y arriver :

- réintroduire la beauté dans la ville pour donner envie de la contempler et de la fréquenter ;
- Permettre aux usagers de s'arrêter en prévoyant notamment du stationnement pour les vélos et du mobilier adapté (bancs, salons urbains...) ;
- créer des espaces ombragés et frais ;
- donner des usages au lieu (terrasses sur lieux animés, jeux dans les parcs...).

Exemple d'un parc :



Source : AURAV

QUELS USAGES SOUHAITE-T-ON PRENDRE EN COMPTE, ENCOURAGER OU RESTREINDRE ?

Les objectifs :

Concilier les attentes des différents utilisateurs, tout en s'adaptant au site, afin de définir les usages à encourager ou au contraire à restreindre.

Les moyens pour y arriver :

- associer les utilisateurs actuels et potentiels de l'espace public aux réflexions (cf. page 46) ;
- établir précisément un diagnostic des usages et vérifier leur compatibilité avec l'environnement. Par exemple, dans le cas du réaménagement d'une place, souhaite-t-on implanter des jeux pour enfants, car il s'agit d'un secteur très utilisé par les familles ou plutôt des espaces de repos au calme, car cette place

est fréquentée par les personnes âgées ? Ou comment combiner les aspirations et besoins de ces deux types d'utilisateurs ?

- prendre en compte les spécificités de chaque type d'utilisateur. À titre d'exemple, les enfants aiment grimper et être en hauteur, le mobilier urbain dans les aires de jeux ou à proximité des écoles peut ainsi prendre en compte cette particularité.



Quelques exemples d'utilisateurs des espaces publics :



COMMENT DONNER LEUR JUSTE PLACE AUX PIÉTONS, AUX VÉLOS ET À LA VOITURE ?

Les objectifs :

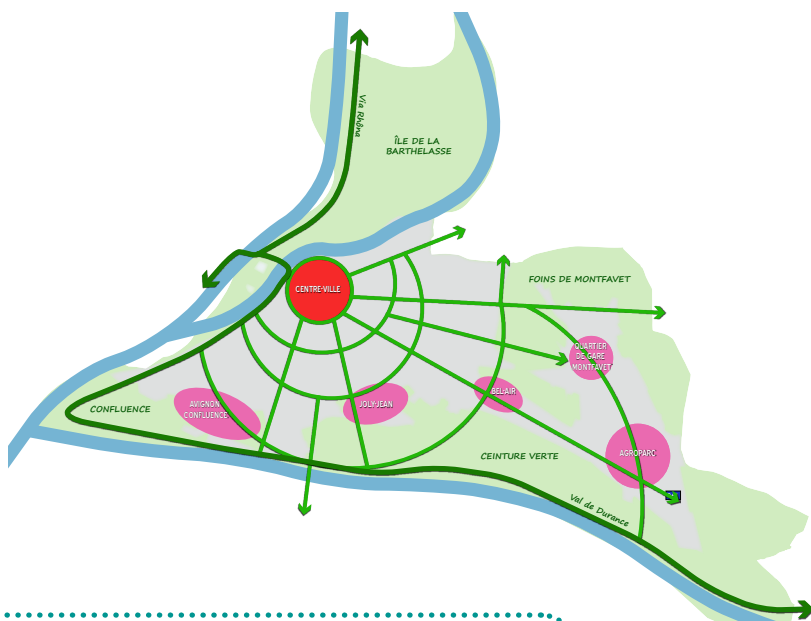
Changer de paradigme et viser le "zéro transit" en sortant du modèle du "tout voiture" et en favorisant la marche et l'utilisation du vélo, et ainsi la vie locale.

Les moyens pour y arriver :

- créer des itinéraires pour les modes actifs (piétons et cyclistes) le plus direct possible afin de réduire les temps de parcours et rendre ces modes de déplacement plus attractifs ;
- réaliser des aménagements pour les piétons et cycles continus et sécurisés ;
- mettre en place des contraintes éventuelles à la circulation si le contexte le justifie. Les aménagements doivent permettre de donner sa « juste place » à la voiture : son utilisation reste nécessaire pour certains types de déplacements (trajets longs...), mais son impact sur l'espace public doit être réduit.

Les grands principes du maillage pour les modes actifs sur Avignon

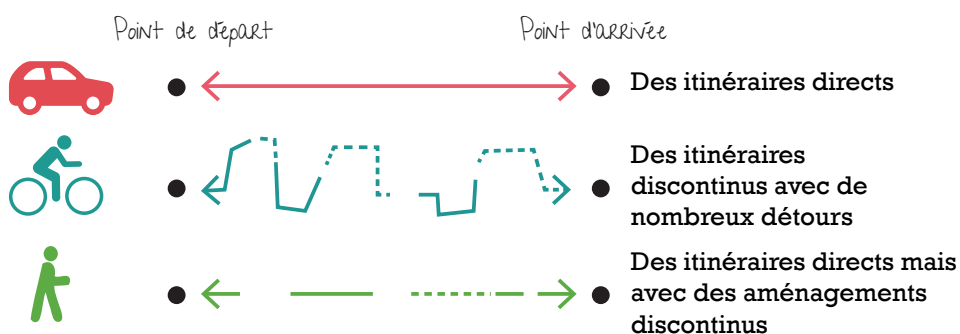
Un maillage pour les modes actifs qui place le centre-ville en son cœur et qui dessert les différents pôles générateurs de déplacements grâce à la création d'itinéraires structurants et de radiales :



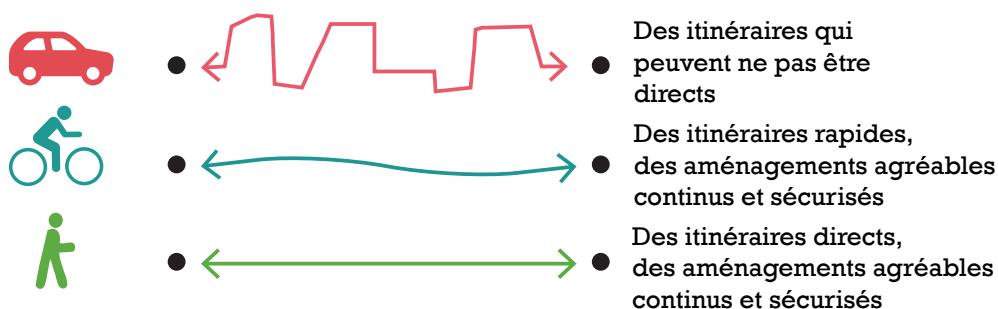
Source : AURAV

VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME

SITUATION ACTUELLE



OBJECTIFS POURSUIVIS



Source : AURAV

Lors des créations ou requalifications de voies, les aménagements doivent garantir des déplacements sécurisés pour les cyclistes et les piétons. Ces aménagements doivent être adaptés au contexte urbain, au trafic routier et à la vitesse autorisée pour les véhicules.

Les voies partagées à privilégier

Les zones de circulation apaisée (aire piétonne, zones de rencontre, zones 30), ont de nombreux avantages : elles permettent d'améliorer le cadre de vie et de faire évoluer les comportements, car elles favorisent le report modal. De plus, la diminution de la vitesse permet de réduire le nombre et la gravité des accidents et de diminuer les nuisances sonores. Leur création est donc à privilégier hormis sur certains axes structurants où le trafic et/ou la vitesse des véhicules ne le permettent pas. L'aménagement de ces voies partagées doit permettre de faire respecter les limitations de vitesse (largeur de voie, contraintes à la circulation, végétalisation, matériaux, traitement des entrées de zones... cf. schémas page 25) et d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons, un simple panneau en entrée de zone ne suffit pas.

Des flux cyclistes et routiers à séparer sur les axes très passants

Sur les secteurs où le trafic routier est important (+ de 3 000 véhicules/jour), l'objectif est de séparer les modes actifs des flux routiers par la création, par exemple, de pistes cyclables ou de voies vertes.

Des aménagements sécurisés et confortables

De manière générale, pour les aménagements pour les modes actifs, il est recommandé de :

- utiliser des matériaux différents pour distinguer piétons et cyclistes. L'utilisation d'un matériau autre que l'enrobé sur les trottoirs est à privilégier ;
- pour les aménagements dédiés aux vélos, utiliser des revêtements très roulants pour assurer un confort d'usage.

La largeur des aménagements doit être suffisante pour assurer la sécurité et le confort des usagers. Ainsi, les largeurs recommandées sont :

- pour une bande cyclable : 1,50 mètre. 2 mètres minimum si la bande longe du stationnement ;
- pour une piste cyclable unidirectionnelle : 2 à 2.50 mètres ;
- pour une piste cyclable bidirectionnelle : 2,50 à 3 mètres ;
- pour une voie verte : 3 à 5 mètres ;
- pour les trottoirs, au niveau des nouvelles voies (et pour les requalifications si l'emprise de la voie le permet) : 2,50 mètres, au moins d'un côté de la voie, afin de pouvoir se croiser aisément.

Au niveau des voies nouvelles (et pour les requalifications si l'emprise de la voie le permet), l'objectif est de faciliter les déplacements pour les piétons, notamment en créant des trottoirs des deux côtés de la voie ou de créer les conditions nécessaires au fonctionnement d'une voie partagée entre tous les modes de déplacements.

En 2016, la ville s'est dotée d'un plan pour le développement des modes de déplacements doux, pour une ville plus apaisée, plus humaine et plus attractive. Ce plan est en cours de révision pour répondre aux nouvelles pratiques.

Retrouvez ce document sur http://www.avignon.fr/fileadmin/Documents/pdf/ma-ville/environnement/plan_mode_doux.pdf



QUELLE PLACE DONNER AU STATIONNEMENT ET COMMENT ÉVITER LE STATIONNEMENT SAUVAGE ?

Les objectifs :

Le stationnement consomme des surfaces importantes et génère du trafic supplémentaire, son optimisation est donc un enjeu majeur dans le cadre de la requalification ou de la création d'un espace public.

Les moyens pour y arriver :

Le stationnement reste indispensable sur certains secteurs, mais il doit être

intégré à l'aménagement et bien calibré. Son utilisation à d'autres fins que du simple stationnement doit également être réfléchie : le stationnement voiture peut par exemple être employé afin de casser la vitesse dans une rue et le stationnement vélo peut être utilisé pour éviter le stationnement sauvage. Attention, du stationnement pour les deux roues motorisées doit également être prévu. La désimperméabilisation des zones de stationnement doit être recherchée.

UNE SURFACE IMPORTANTE OCCUPÉE PAR LE STATIONNEMENT DE LA VOITURE EN VILLE

Des emprises au sol très différentes en fonction des véhicules :



Voiture
10 m²



Moto
2 m²



Vélo
0.7 m²

5 à 10 % :

La part de la circulation urbaine engendrée par les véhicules en recherche de stationnement
(Source : Sareco.fr)

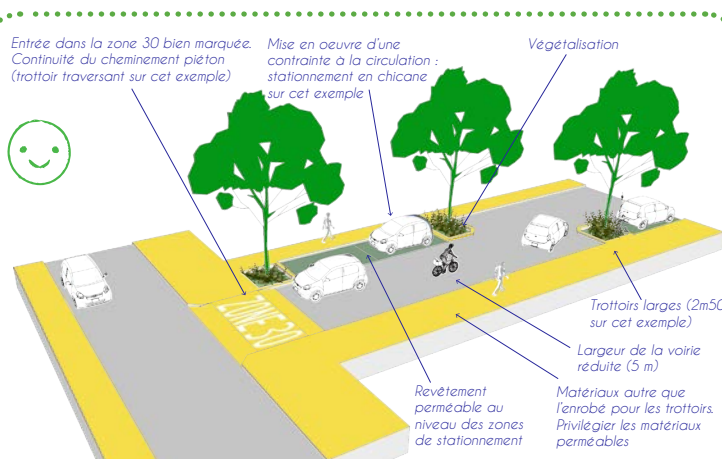
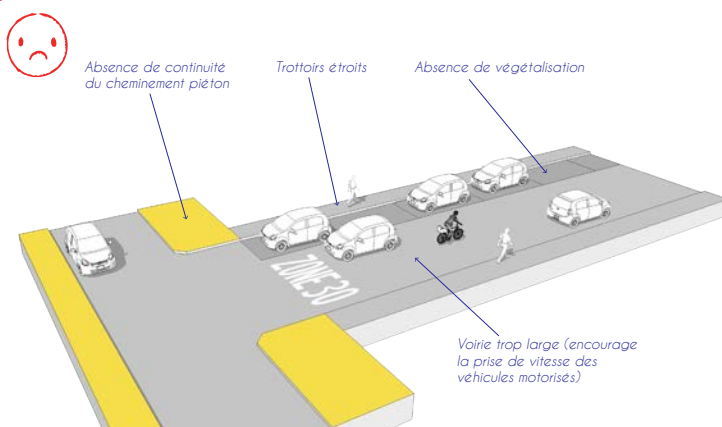


Stationnement vélo qui empêche le passage et le stationnement sauvage des véhicules :



Quartier de la Barbière

Se servir du stationnement pour ralentir la vitesse des véhicules (effet de chicane) :





VÉGÉTALISATION ET NATURALITÉ :

CONTRIBUER À UN CADRE DE VIE PLUS
AGRÉABLE ET À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS
DE CHALEUR URBAINS

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

- 5- Comment favoriser la nature et la végétalisation ?
- 6- Quels moyens pour créer de l'ombre et de la fraîcheur ?
- 7- Comment créer ou conserver de la biodiversité ?
- 8- Quels types d'essences planter et comment protéger les plantations ?

*Arbre à souhaits planté avec le Conseil
Municipal des Enfants d'Avignon dans le
parc du Clos de Massillargues en 2021.*

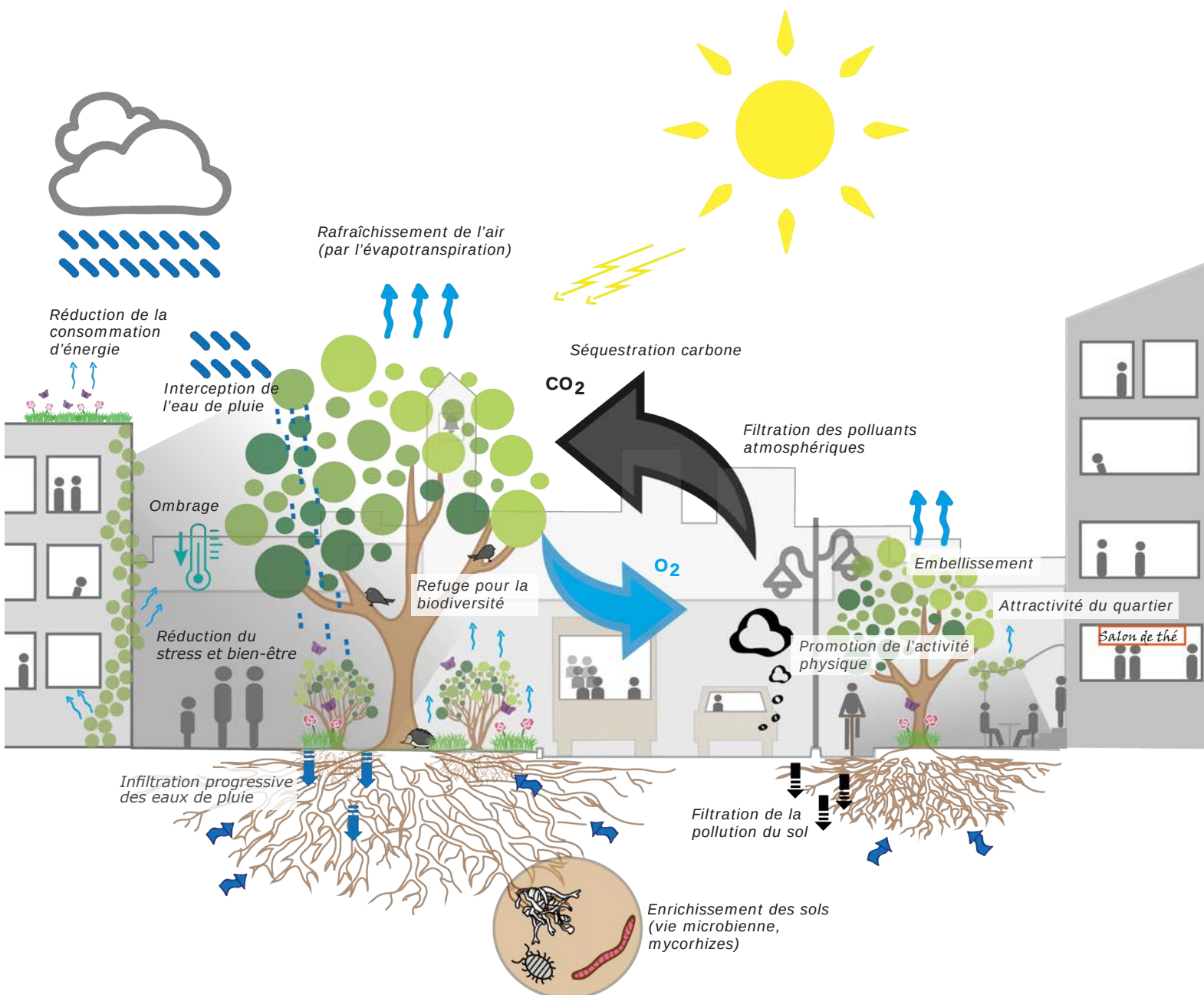


Les objectifs :

- Créer des espaces agréables à vivre qui permettent de réduire le stress, de capter la pollution, de rafraîchir l'air et de faciliter l'infiltration des eaux de pluie ;
- Répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique.

Les moyens pour y arriver :

- s'appuyer sur l'existant et conserver au maximum la végétation en place ;
- privilégier la pleine terre aux pots afin de permettre une meilleure croissance des végétaux et réduire, voire supprimer l'arrosage ;
- végétaliser les espaces résiduels.

LES BIENFAITS DE LA NATURE EN VILLE :

Les objectifs :

- créer des espaces agréables où l'on souhaite s'arrêter ou flâner ;
- réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et atteindre l'objectif fixé par la ville du "zéro degré";
- créer des espaces de fraîcheur, notamment pour les personnes les plus fragiles (enfants et personnes âgées notamment) en été.

Les moyens pour y arriver :

- conserver les arbres en place. Un nouvel arbre planté n'apportera de la fraîcheur qu'à l'âge adulte et une fois bien installé (à minima 3 à 5 ans après sa plantation) alors qu'un

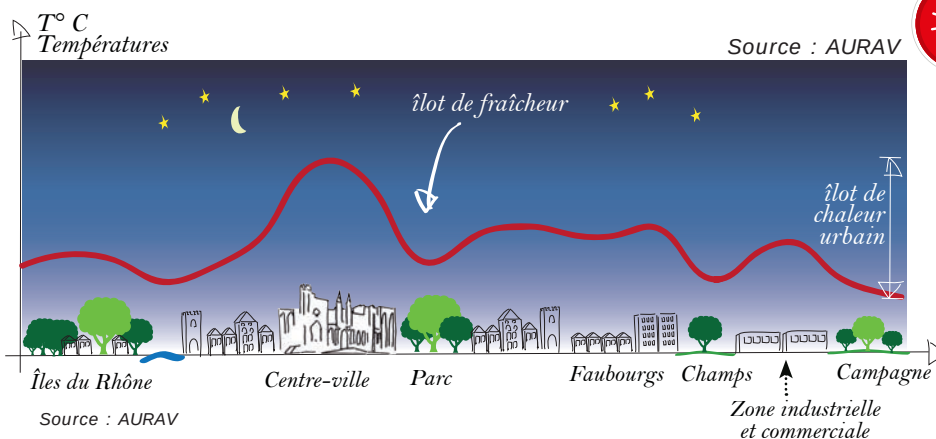
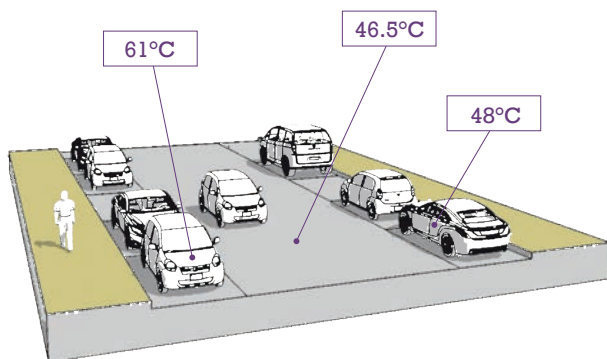
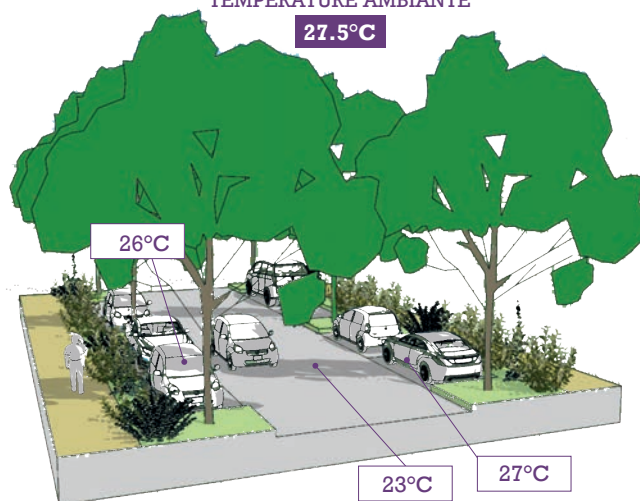
arbre en place a déjà des qualités rafraîchissantes et d'ombrage importantes. Leur abattage ne doit être envisagé que pour des raisons sanitaires (exemple du chancre coloré pour le platane), de mauvais état (arbre vieillissant ou abîmé) ou de sécurité ;

- installer des plantes grimpantes sur des supports adaptés (tonnelles, pergolas, portiques...) ou entre des maisons dans les rues étroites (câbles en acier végétalisés) ;
- créer des points d'eau (fontaines, jeux d'eau...), notamment au niveau des parcs et jardins : au moins un point d'eau par espace vert public.

QU'EST-CE QU'UN ÎLOT DE CHALEUR URBAIN (ICU) ?

Phénomène nocturne ayant un effet de «micro climat» urbain, conservant une température ambiante élevée par rapport aux zones rurales environnantes (jusqu'à 8°C de différence).

Cette «bulle de chaleur» est liée à la restitution de la chaleur emmagasinée par les matériaux urbains (enrobés, revêtements sombres...) et renforcés par les activités anthropiques (climatisation, circulation de véhicules...).

**TEMPÉRATURES DANS DEUX RUES AMÉNAGÉES DIFFÉREMMENT AU MÊME MOMENT DE LA JOURNÉE****TEMPÉRATURE AMBIANTE****37.5°C****TEMPÉRATURE AMBIANTE****27.5°C**

10°C d'écart dans la température ambiante entre une rue minérale et une rue arborée

23°C d'écart entre un même sol au soleil et à l'ombre d'un arbre

35°C d'écart entre une carrosserie de voiture au soleil et à l'ombre d'un arbre

Réalisation : AURAV - les températures ci-dessus correspondent à une synthèse de différents relevés et études menées par différents organismes en France (notamment relevés réalisés par la COVE - Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin - en 2019 ou publication réalisée par l'APUR en 2012, "Les îlots de chaleur urbains à Paris").



Quelques exemples d'essences mellifères adaptées à notre climat :

- Cornouiller Sanguin (*Cornus mas*)
- Arbouriser (*Arbutus unedo*)
- Myrte commune (*Myrtus communis ssp. tarentina*)
- Lavandes (ex : *Lavandula angustifolia*)
- Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)
- Arbre à perruque (*Cotinus coggygria*)
- Glycine (*Wisteria sinensis*)

7 COMMENT CRÉER OU CONSERVER DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les objectifs :

Maintenir et réintroduire la biodiversité dans notre ville. En effet, le réchauffement climatique, la pollution, l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain contribuent à l'érosion de la biodiversité.

Les moyens pour y arriver :

- diversifier les essences plantées (au moins 3 essences d'arbres par alignement par exemple) ;
- utiliser des essences mellifères (dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer le miel) et des plantes produisant des fruits comestibles

pour la petite faune (oiseaux, hérissons...) ;

- dans la mesure du possible, utiliser les 3 strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) ;
- favoriser le compagnonnage de plantes pour recréer des écosystèmes (cf. encart ci-dessous) ;
- permettre à la faune de se déplacer et de vivre dans la ville avec, par exemple, la mise en place de ruches (attention pas plus de 5 colonies par km²), de nichoirs pour les oiseaux, la création de trouées dans les clôtures afin de permettre le déplacement des hérissons...



Nichoirs installés sur la plaine des sports

LE COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage est une technique d'association de plusieurs plantes qui s'entraident de façon naturelle : par exemple, certaines plantes attirent des insectes pollinisateurs tandis que d'autres protègent ces dernières en repoussant les ravageurs.

Par exemple, la capucine peut être plantée à proximité de plantes sensibles aux pucerons (arbres fruitiers comme le pommier par exemple), car elle va attirer ces derniers : une fois les pucerons installés sur la capucine, il suffira de l'arracher pour éviter leur ravage sur les arbres fruitiers. De son côté, l'arbre fruitier attire des insectes qui vont polliniser la capucine et assurer sa reproduction.